

**PROCÈS - VERBAL du
CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 1^{er} JUILLET 2024**

Le premier juillet deux mil vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du vingt quatre juin deux mil vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Michel FROGER, Maire.

Neuf conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Pierrette BUNEL, Karine RICHARD, Pascale CHAUSSON, Patricia CHAMBRIER.

Messieurs Michel FROGER, Bruno COURANT, Emmanuel GUITTON, Florian BARBÉ, Serge QUESNE,
Excusés : Jérôme CHERON, Sonia CLEMENT-GRINIER (pouvoir à Pascale CHAUSSON), Catherine CROTEAU, Céline LEPROUX, Thomas DREUX, Jean-Claude POTTIER.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame Karine RICHARD est désignée secrétaire de séance.

M Michel FROGER, Maire soumet le compte rendu de la séance du 27 mai 2024 à l'approbation de l'Assemblée municipale, celle-ci l'approuve à l'unanimité. Il a été proposé aux conseillers municipaux de rajouter trois sujets supplémentaires concernant la démission d'une conseillère municipale, la nomination d'un coordonnateur pour le recensement de la population et l'achat d'illuminations. L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité.

1^{er} OBJET : DÉMISSION D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée municipale que Madame Céline LEPROUX lui a adressé une lettre de démission du conseil municipal en date du 28 juin 2024.

Le Conseil municipal en prend acte et charge Monsieur le Maire d'en informer les services de la Préfecture.

**2^{ème} OBJET : DEMANDE ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES AU
BP ASSAINISSEMENT 2024**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Trésor Public de La Ferté Bernard n'a pas pu recouvrer les titres de recettes concernant le budget assainissement car le reste à recouvrer est inférieur au seuil de poursuite. En conséquence, il est demandé l'admission en non-valeur de ces titres (liste fournie par la trésorerie) au compte 6541 pour un montant de 64,92 euros au budget Assainissement 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée délibérante approuve l'admission en non-valeur présentée.

3^{ème} OBJET : REVISION LOYER ET CHARGES AU LOGEMENT COMMUNAL 6 RUE DES ECOLES

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient de procéder à la révision du loyer et des charges du logement communal de Mme Sola au 1^{er} août 2024. Pour information, l'indice de référence des loyers de l'INSEE paru au JO le 15 avril 2024 pour le 1^{er} trimestre 2024 est 143,46 soit une légère hausse de 3,50 %. Il est rappelé le montant des loyers et des charges ci-dessous :

	2023	Proposition au 01/08/2024
Mme Sola Régine		
Loyer	315,00 €	325,00 €
Charges	77,00 €	77,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition du loyer et des charges au 1^{er} août 2024 présentées ci-dessus.

4^{ème} OBJET : DEMANDE CONSULTATION DE PRETS BANCAIRES

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il conviendra de consulter plusieurs banques afin de contracter un prêt concernant les travaux d'enfouissement de réseaux sur la commune de Saint-Michel-de-Chavaignes

Lors du prochain conseil municipal en septembre prochain, il sera présenté aux conseillers municipaux les propositions bancaires à examiner et à délibérer. Le Conseil municipal en prend acte.

5^{ème} OBJET : RENOUELEMENT DE CONTRAT DE PERSONNEL

Monsieur le Maire informe les conseillers que le contrat de Madame Nadège Cordelet (adjoint technique aide à la restauration scolaire et entretien des bâtiments publics) arrive à échéance le 13 juillet 2024.

Il convient de se positionner sur le renouvellement de son contrat à compter du 1^{er} septembre 2024, en conséquence, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de l'intégrer dans la fonction publique territoriale en tant que stagiaire à compter du 1^{er} septembre 2024 et de créer le poste d'adjoint technique pour une durée d'un an et de créer le poste d'adjoint technique à temps non complet 20h/semaine.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'intégrer Madame Nadège Cordelet dans la fonction publique territoriale en tant que stagiaire à compter du 1^{er} septembre 2024 et de créer le poste d'adjoint technique à temps non complet 20h/semaine.

6^{ème} OBJET : NOMINATION D'UN COORDONNATEUR POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que le recensement de la population aura lieu du 16 janvier 2025 au 15 février 2025. Il convient de nommer un coordonnateur, celui-ci propose Madame Maude Becue en tant que coordonnatrice.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve la nomination de Madame Maude Becue en tant que coordonnatrice pour le recensement de la population du 16 janvier 2025 au 15 février 2025.

7^{ème} OBJET : ACHAT ILLUMINATIONS

Monsieur le Maire informe les conseillers que Monsieur Christien de la sté DECOLUM Illuminations, créateur et fabricant français de décors festifs pour chaque évènement de l'année. Celui-ci a présenté une gamme de décors lumineux par retroréflexion la nuit pour candélabre (sans branchement électrique et très coloré en journée). Il est proposé d'acquérir six décors lumineux par retroréflexion la nuit pour candélabre pour un montant de 2 000 euros HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'acquisition de six décors lumineux par retroréflexion la nuit pour candélabre pour un montant de 2 000 euros HT auprès de la Sté DECOLUM Illuminations

8^{ème} OBJET : QUESTIONS DIVERSES

. **Point Travaux** : Concernant l'enfouissement des réseaux, les fils aériens ont été retirés rue Haute, les travaux de voirie communale ont été réalisés la semaine dernière, un relevé du patrimoine de l'église a été effectué la semaine dernière, éléments nécessaires à la réalisation du diagnostic concernant les travaux sur l'église.

. **Conseil d'école** : L'effectif pour la rentrée de septembre 2024 sera de 59 élèves. L'équipe enseignante sera identique à cette année. Il a été évoqué le bilan éducatif de l'année, le bilan financier des différentes actions menées par la coopérative scolaire, l'organisation de la piscine à la rentrée 2024 et les projets pour l'année prochaine.

. **Point Perche Sarthois** : Monsieur Bruno Courant informe les conseillers que suite à la démission de Monsieur Pierre Cruchet, le nouveau président est Monsieur Anthony Triffault, il rappelle que ce syndicat mixte est constitué de 4 communautés de communes et 86 communes de l'est de la Sarthe. Dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique et culturelle (CLEAC) du Perche Sarthois et le comité Mains d'Art, une cinquantaine de collégiens provenant de 4 collèges situés dans le Perche Sarthois se sont initiés à la sculpture avec un professionnel, cela s'est déroulé sur la place de l'Europe à St-Michel-de-Chavaignes sur quatre semaines voir le site internet www.perche-sarthois.fr. Ensuite, Monsieur Michel Froger informe que pour bénéficier des fonds Leader, les critères ont été modifiés : montant minimum d'aide 30 000 euros pour les porteurs de projets publics, 38 dossiers maximum retenus sur les 4 communautés de communes pour une enveloppe globale de 1 200 000 euros pour le programme 2023-2027.

. **Point du service jeunesse de la communauté de communes du Gesnois Bilurien** : Il est rappelé qu'il y a eu un mouvement de grève du personnel du périscolaire en avril dernier. Une des problématiques concernait la jauge d'enfants en garde et le nombre insuffisant d'animateurs dans certaines communes du territoire. Lors de la dernière réunion, il a été évoqué par certaines communes l'éventualité de leur redonner la compétence enfance jeunesse.

. **Soirée paëlla** du 17 juin 2024 organisée par le Comité Mains d'art a rencontré un vif succès.

. Soirée paëlla du 17 juin 2024 organisée par le Comité Mains d'art a rencontré un vif succès.

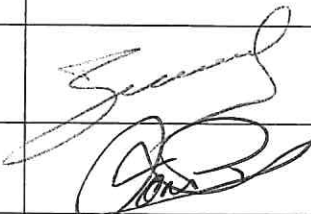
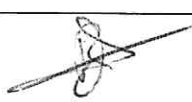
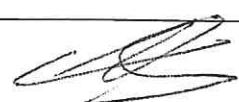
. **Dimanche 14 juillet** : vu le contexte actuel avec le manque de pompiers, Monsieur le Maire demande aux conseillers s'il sera possible de faire le défilé du 14 juillet cette année.

Dates à retenir :

- Samedi 6 juillet 2024 : cochon cuit à l'étouffé repas organisé par le comité des fêtes, suivi d'un spectacle de feu et pyrotechnique et pour finir feu d'artifice offert par la municipalité.
- Dimanche 7 juillet 2024 : élection législative 2nd tour à la salle polyvalente de l'école.
- 27 et 28 juillet 2024 : courses cyclistes organisées par le Vélo Sport St-Michel Charles Christ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL		Thomas DREUX	Excusé
Bruno COURANT		Pascale CHAUSSON	
Jérôme CHERON	excusé	Jean-Claude POTTIER	excusé
Karine RICHARD Secrétaire de séance		Sonia CLÉMENT-GRINIER	Excusée pouvoir à Pascale CHAUSSON
Serge QUESNE		Catherine CROTEAU	Excusée
Emmanuel GUITTON		Patricia CHAMBRIER	
Florian BARBÉ			